



## Droits de visite - non respecté

Par **hagstrom**, le **01/08/2011** à **20:12**

Bonjour.

Je suis séparé de la mère de ma fille de 8 ans, depuis 2006.

Après jugement de 2007, je dispose d'un droit de visite classique, premier / troisième / cinquième weekend du mois, et la moitié des vacances scolaires.

Depuis quelques temps, la mère de l'enfant prend l'habitude de décider de prolonger mes droits de visite, contre ma volonté. Mon refus est purement et simplement ignoré, à moi de me débrouiller pour trouver des solutions de garde.

Pouvez vous me dire à quel recours ai je droit, et que puis je faire pour faire respecter ces fins de droit de visite?

En vous remerciant par avance.

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **20:17**

ramenez l'enfant chez sa mère

Par **hagstrom**, le **01/08/2011** à **20:51**

Si c'était aussi facile...

Sachant que la mère à ces moments là n'est pas à son domicile, qu'elle ne réponds ni au mail, texto ou appels, que puis je faire?

Merci.

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **20:54**

Faites-le constater et demandez la résidence exclusive de l'enfant.

Les deux parents qui se battent pour ne pas s'occuper de l'enfant, pauvre gosse.

Par **hagstrom**, le **01/08/2011** à **21:07**

Je rêve... Qui êtes vous pour vous permettre vous de juger notre situation sans la connaître???

Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais j'aime mon enfant par dessus tout. Sa mère le sait et elle en joue. C'est elle qui est partie pour un autre homme et qui ne m'a laissé aucun choix.

Ceci dit j'ai une vie, familiale que j'ai reconstruite après beaucoup de souffrance et une grosse dépression, ainsi qu'une vie professionnelle.

Vous vous doutez bien que si je cherche des infos via ce forum c'est certainement pas pour refourguer ma gamine le premier moment venu et passer mon temps à la plage... Ce que par ailleurs sa mère ne manque pas de faire dans les moments où elle ne se gêne pas pour me la laisser alors qu'elle est sensée la récupérer!! Si cela ne vous dérange pas trop, merci de laisser d'autres personnes répondre. Je ne pense pas avoir besoin de vos critiques, cyniques qui plus est.

Par **mimi493**, le **01/08/2011** à **22:02**

Mais vous n'avez que trois choix

- accepter la situation
- ne plus prendre du tout votre fille
- demander la résidence exclusive.

Il me semble vous avoir donné la solution en accord avec un père qui dit adorer sa gamine, et ça ne semble pas vous convenir non plus. Je connais bien des pères qui seraient ravis que la mère leur laisse l'enfant plus que leur DVH

Par **hagstrom**, le **01/08/2011** à **22:17**

Vous jugez encore ... Vous pouvez m ignorer s'il vous plaît et laisser quelqu un d'autre m aider et non m'enfoncer?

Merci beaucoup gracieuse mimi.

Par **hagstrom**, le **02/08/2011** à **06:07**

Sinon, j'y pense puisque vous insistez, vous pourriez me donner l'adresse d'un de ses très nombreux pères? Ils pourraient me garder ma petite!

Par exemple quand je dois partir en déplacement la semaine, ça m'ennuie à chaque fois de décevoir mon employeur en lui annonçant que je serais (encore) en retard parce que j'ai dû déposer ma petite à l'école! (alors que sa mère devait la récupérer la veille).

Attention, je les préviendrai au dernier moment, donc ça nécessite une disponibilité et une réactivité à toute épreuve!!!

Merci pour votre aide précieuse.

Par **Gardien**, le **02/08/2011** à **09:18**

C'est compliqué votre situation.

Cas classique dans le cas d'un parent démissionnaire, l'autre en profite pour demander la garde exclusive, apparemment vous ne pouvez prendre en charge votre fille au quotidien.

Parcequ'en faisant constater que la mère ne récupère pas l'enfant en temps et en heure la "punition" cela va être de lui retirer la garde exclusive mais cela ne vous arrange pas non plus... je vois pas trop de solution ...

Si vraiment c'est ingérable à la limite supprimer les week end et garder les vacances scolaires, il faut repasser devant le JAF

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **09:34**

[citation]Par exemple quand je dois partir en déplacement la semaine, ça m'ennuie à chaque fois de décevoir mon employeur en lui annonçant que je serais (encore) en retard parce que j'ai dû déposer ma petite à l'école! (alors que sa mère devait la récupérer la veille). [/citation] et oui, c'est le lot normal de la parentalité.

Pourquoi croyez-vous que les femmes sont moins payées, qu'elles font moins carrière ? Parce qu'elle s'occupe normalement de leur enfant.

Demandez la résidence exclusive de l'enfant et annoncez à votre employeur que désormais, vous ne partirez plus en déplacement.

Etre parent ce n'est pas s'occuper de son enfant quand ça arrange, c'est tout le temps, c'est adapter ses obligations professionnelles aux contraintes de l'enfant. Et ça, ce n'est pas juger, c'est un argument devant le JAF.

Donc comme je l'ai déjà dit et comme le répère gardien, si vous ne voulez pas de votre enfant, faites une requête au JAF pour supprimer votre DVH

Quant aux pères desespérés, je vous conseille simplement la lecture de ce forum et de tous les forums juridiques.

Par **hagstrom**, le **02/08/2011** à **10:19**

Les femmes, parlons en : Celle dont je parle s'est bien appuyé et servi de moi pendant presque 15 ans pour la construire sa carrière.

Son salaire? Deux fois le mien!!!

Mon travail, j'y tiens, et je dois respecter certaines obligations que m'impose mon employeur, si je souhaite pouvoir subvenir aux besoins de mon foyer et payer la pension alimentaire pour ma petite.

Vous connaissez le marché du travail??? Le chômage, la crise, ça vous parle? Sur quelle planète êtes vous? Avec les bisounours ou les télétubbies???

Donc encore une fois, votre jugement est faux, infondé, stéréotypé, et insupportable.

Et vous êtes tout simplement ignoble à continuer d'insinuer que je ne veux pas de mon enfant!!!

Quant au "lot normal de la paternité" je vous prie de croire que j'ai une toute autre image de celle ci.

Mon quotidien, c'est on me prive de mon enfant et d'une vie "normale" de père, je me ruine en avocats car sa mère (plus riche que moi) a toujours besoin de plus, la pension alimentaire, les déplacements, les problèmes via à vis de mon employeur, la zizanie que ça met dans mon couple actuel, dans ma famille... etc... Voilà le lot que j'ai moi.

Avec en prime une impuissance totale face au comportement de la mère, qui continue à user de ma gentillesse.

Alors excuser moi de m'accrocher à ce que j'ai, qui me fait vivre et survivre, et essaye de me faire marcher sur les pieds le moins possible.

Donc maintenant, si une personne compétente et un tantinet plus humaine et moins psycho rigide pouvait m'aider... Merci.

Par **hagstrom**, le **02/08/2011** à **18:33**

Ceci dit, mes excuses à Gardien que je remercie de me donner des informations constructives. (je n'ai pas vu votre message) Merci.